

# LA BAIE DE SOMME



**AMIENS et ses Hortillonnages**



**du 21 au 26 mai 2024**



**Abbeville**

**Le Touquet**



**960 €** pour adhérents sans assurance (+35€)  
**985 €** pour les extérieurs sans assurance (+35€)

**CARS DETHOMAS**

23 Rue de la République 32600 Isle Jourdain  
Tél: 05 62 07 87 85 E-mail: [voyages.dethomas@wanadoo.fr](mailto:voyages.dethomas@wanadoo.fr)

N° IMMATRICULATION 032100013

SIRET 3080604389 00011 A P E 609 B

## 1 ER JOUR: TRAJET ALLER

Départ du Gers à définir ultérieurement en fonction des inscriptions  
Déjeuner en cours de route.  
Arrivée à l'hôtel, installation en chambres.  
Dîner et logement.

## 2EME JOUR: AMIENS ET SES HORTILLONAGES

Petit déjeuner, départ pour la visite guidée d'**AMIENS**, Découvrez les lieux et monuments qui contribuent à l'identité de la ville : le beffroi, le quartier **Saint-Leu**, l'Hôtel de ville, le Cirque, la Maison de **Jules Verne**, la Tour Perret. Tour de ville panoramique guidée avec visite de la cathédrale



Déjeuner au restaurant.

L'après midi sera consacrée à une promenade en barque dans les **Hortillonnages** d'Amiens: espace vert, véritable poumon vert au cœur de ville avec ses jolis petits jardins flottants entourés de voies d'eau et souvent agrémentés d'adorables cabanes et maisonnettes

Retour à l'hôtel, dîner et logement.

## 3EME JOUR: LA BAIE DE SOMME



Après le petit déjeuner, départ pour **LE CROTOY** pour une promenade découverte de la Baie de Somme côté terre à bord du *petit train à vapeur* entre **LE CROTOY** et **SAINT-VALERY**. Vous pourrez apercevoir la faune de baie de Somme avec ses oiseaux de mer et des marais, ses moutons de pré-salé, chevaux de race Henson, les huttes de chasse....

Déjeuner au restaurant à Saint-Valery ou environs.

L'après midi *promenade en bateau*, qui permettra d'embrasser le paysage, l'estuaire, les falaises toutes proches depuis la mer, les phoques qui habitent la baie de Somme et le lointain horizon maritime.

Retour à l'hôtel, dîner et logement.

## 4 JOUR: ABBAYE DE VALLOIRES / BERCK / LE TOUQUET



Après le petit déjeuner départ l'**ABBAYE DE VALLOIRES**, située dans un écrin de verdure, au cœur de la campagne picarde et au bord du fleuve de l'Authie. Valloires rare et étonnant témoin de l'architecture baroque et seule abbaye cistercienne du 18<sup>eme</sup> siècle complète en France. Visite guidée de l'intérieur et découverte libre des jardins.

Déjeuner à **BERCK**

**SUR MER** réputée pour la Rencontre Internationale de Cerfs-volants

L'après midi **LE TOUQUET**: magnifique « station des quatre saisons » réputée pour sa forêt et ses somptueuses villas, sa grande plage de sable fin, le casino, l'hôtel de ville. Retour à l'hôtel. Dîner et logement.



## 5 JOUR: LA COTE PICARDE



Après le petit déjeuner, visite libre d'ABBEVILLE à la découverte du parc de la Bouvaque, le jardin d'Emonville, la collégiale Saint Vulfran.....  
Déjeuner au restaurant



L'après midi découverte de la **COTE PICARDE** de Cayeux sur Mer, **AULT** dit le « balcon de la mer » avec une vue impressionnante sur la naissance des falaises normandes, les plus hautes d'Europe. Continuation vers **MERS LES**

**BAINS** et son charme de la Belle Epoque , puis **LE TREPORT**, ville de pêcheurs, adossée aux imposantes falaises du Pays de Caux, l'église St Jacques du XVI<sup>ème</sup> siècle.

Retour à l'hôtel, dîner logement



## 6 JOUR: TRAJET RETOUR

Petit déjeuner, départ vers le Gers. Déjeuner en cours de route au restaurant. Arrivée dans votre région vers 19h30/ 20h00

### LE PRIX DU VOYAGE EST FIXE par personne en chambre double

Base 20 personnes minimum payantes

**Adhérents de l'ASCE32 : 960€**

**Adhérents extérieurs de l'ASCE32 : 985€**

**COMPREND:** le transport en autocar grand tourisme  
l'hébergement en hôtel 2\*\*  
les repas du déjeuner du J1 au déjeuner du J6  
les boissons aux repas ( eau + vin )  
les visites selon le programme  
l'assurance assistance rapatriement

**NE COMPREND PAS:** le supplément chambre individuelle: **190 €**

le supplément assurance annulation: **35 €/pers fortement conseillé**  
les pourboires et frais d'ordre personnel

Les inscriptions seront validées à la réception du bulletin d'inscription ci-après et du versement d'un acompte: **300 € / personne** + options retenues (chambre individuelle et/ou assurance) ainsi que le montant de la carte ASCE.

Carte nationale d'identité obligatoire

Ce programme est à titre indicatif nous nous réservons le droit d'y apporter certaines modifications.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter :

Christelle au 06 81 55 54 24 ou Danielle au 06 71 08 88 00



## BULLETIN D'INSCRIPTION

**A retourner avant le 28 Novembre 2023 accompagné de l'acompte, et autres options**

à Christelle SAUVESTRE 4 rue Prosper Lafforgue 32000 AUCH

NOM..... PRENOM.....

N° carte ASCE.....

NOM..... PRENOM.....

N° carte ASCE.....

Portable :

Adresse mail :

(si possible, au cas où nécessité de vous joindre le jour même)

Pour les membres extérieurs, **l'adhésion à l'ASCE32 est obligatoire**, elle est de 10€ par personne. Elle est à régler à part soit par chèque soit par virement à envoyer en même temps que l'inscription.

Je désire prendre l'assurance annulation :  **OUI**  **NON**

Je verse les 35€ par personne en même temps que l'acompte

Je souhaite une chambre individuelle :  **OUI**  **NON**

Je verse les 190€ en même temps que l'acompte

Je verse l'acompte et les options **avant le 28 novembre 2023** par

- chèque à l'ordre de l'ASCE32**
- virement (demander le rib par mail à [csauvestre@gers.fr](mailto:csauvestre@gers.fr) )**

Vous pouvez régler soit la totalité soit par mensualité avant le 15 du mois :

	Adhérent ASCE32	Adhérent extérieur
15 janvier 2024	165	171,25
15 février 2024	165	171,25
15 mars 2024	165	171,25
15 avril 2024	165	171,25

Début des mensualités : **le 15 janvier 2024**

☺.....  
-

### Autorisation de publication de photographies

Je soussigné (e) ..... (nom de la personne),  
accorde à l'ASCE 32 la permission de publier les photographies que vous avez prises de ma  
personne ainsi que des personnes inscrites ci-dessus, à l'occasion du séjour 2024  
Ces images pourront être exploitées sur le site ASCE 32, accessible à l'adresse suivante  
<http://www.fnascee.org/asce-32-r185.html>

A ....., le.....

Signature

# LES CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES

Les VOYAGES DETHOMAS sont titulaires d'une immatriculation 032100013 délivrée par Atout France, n° d'habilitation HA 03295005, possèdent une assurance responsabilité civile professionnelle AXA n°33276040662387 et une garantie financière BP 33 av.G. Pompidou 31130 Balma.

## 1° INSCRIPTIONS

Toute inscription est définitive qu'après le versement d'un acompte d'au moins 30% du prix du voyage. Le paiement du solde du prix doit être effectué au plus tard 30 jours avant le départ. Le client n'ayant pas versé le solde avant cette date est considéré comme ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation. Les frais d'annulation seront alors retenus conformément à nos conditions de ventes.

## 2° PRIX

Les prix indiqués sur nos programmes ont été établis en fonction des Conditions économiques en vigueur au moment de l'édition.

A savoir:

1USD=0,84 € 1CAD=0,65€,1GBP=1,33€

1NOK=0,10 €,1TND=0,45€

Toute modification de ces conditions et notamment une fluctuation des taux de change ou des tarifs de transport peut entraîner une augmentation du prix. Dans ce cas, au moins un mois avant le départ, le client recevra un décompte qu'il pourra accepter ou refuser. Dans ce dernier cas, celui-ci sera remboursé du voyage qu'il aurait dû effectuer sans autre indemnité.

Les prix comprennent:

Voir chaque descriptif des programmes

Les prix ne comprennent pas:

Voir chaque descriptif des programmes.

## 3° TAXES D'AEROPORT

Les montants des taxes d'aéroport indiqués dans la brochure sont donnés à titre indicatif. Le tarif de ces taxes peut évoluer et le participant qui s'inscrit en accepte par avance la répercussion éventuelle quelle que soit la date ou elle intervient.

## 4° HORAIRES DE DEPART OU DE RETOUR

Pour les voyages en avion, VOYAGES DETHOMAS n'est pas responsable des horaires qui lui sont communiqués par les compagnies parfois quelques jours avant le départ. Dans ces cas VOYAGES DETHOMAS répondant du bon déroulement du voyage ne prévoit pas de visite le 1er et dernier jour.

## 5° ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR

Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage est imposé par des circonstances de forces majeures ou pour des raisons tenant à la sécurité des voyageurs. De même si l'annulation du voyage intervient pour insuffisance du nombre de participants à 21 jours du départ et au-delà. L'insuffisance du nombre de participants peut entraîner l'annulation de certains types de voyages. Cette éventualité ne saurait être inférieure à 21 jours pour les circuits d'une durée de 8 jours et plus. Pour les circuits d'une durée inférieure à 8 jours, l'annulation ne pourra intervenir moins de 10 jours avant le départ. Pour les excursions, l'annulation interviendra 3 jours au moins avant le départ.

## 6° RESPONSABILITE

Les cars VOYAGES DETHOMAS ne pourra être tenue responsable:

- envers les différents prestataires de services (cies maritimes, cies aériennes, transporteurs routiers...)

La responsabilité de VOYAGES DETHOMAS ne saurait se substituer à la responsabilité de ces prestataires français ou étrangers qui est limitée en cas de dommages ou de plaintes de toute nature:

- en cas de modification survenant à la suite d'événements imprévus en France comme à l'étranger tels que les grèves, les embouteillages, les pannes, les retards de correspondance dans les transports, les fêtes tant civiles que religieuses, les manifestations susceptibles d'entraîner des modifications dans les visites ou excursions.

Les frais supplémentaires ou les pertes occasionnés par ces événements restent à la charge des participants notamment en cas de rerouting. D'autre part, si des prestations (hébergement, repas, visites...) n'ont pu être fournies suite à des événements aucune somme ne sera remboursée.

- envers des dommages causés lors d'activités, de visites, de sorties ou de prestations annexes ou facultatives effectuées par des participants et non prévues dans le programme.

Toute réclamation doit nous être adressée par lettre recommandée dans un délai de 15 jours après le retour de voyage. Passé ce délai aucune réclamation ne sera recevable.

## 7° FORMALITES DOUANIERES ET ADMINISTRATIVES

Pour les voyages à l'étranger la carte d'identité ou éventuellement le passeport ou la visa selon le cas est obligatoire. Les formalités administratives indiquées s'adressent uniquement aux personnes de nationalité française. Consulter votre agent de voyages pour les autres cas. Si un participant n'était pas en possession de ses papiers d'identité (en cours de validité 1 mois après le retour du voyage) ou visa et de ce fait ne soit pas admis dans le pays étranger, celui-ci ne pourrait prétendre à aucun remboursement de la part des VOYAGES DETHOMAS et serait tenu responsable des frais éventuels occasionnés.

Pour les mineurs: - de 0 à 14 ans: s'ils ne disposent pas de papiers d'identité personnels, ils peuvent figurer sur le passeport de la personne investie de l'autorité parentale avec laquelle ils voyagent (attention à partir de 2 ans la photo est obligatoire). Si la personne munie de l'autorité parentale n'a qu'une CNI, l'enfant devra également avoir une CNI avec attestation de sortie du territoire s'il voyage avec une tierce personne.

- A partir de 15 ans: ils doivent être en possession de papiers d'identité à leur nom.

Les VOYAGES DETHOMAS ne peuvent accepter l'inscription à un de leurs voyages d'un mineur non accompagné. En conséquence, ils ne peuvent être tenus pour responsable

dans le cas où malgré cet interdit, un mineur non accompagné serait inscrit, à leur insu, sur l'un de leurs voyages.

## 8° FRAIS D'ANNULATION VOYAGES EN AUTOCAR

En cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date d'annulation par rapport à la date de départ + 50 € par personne pour frais d'agence (non remboursable par l'assurance)

+ de 30 jours avant le départ: 50 € par personne (frais d'agence)

- entre 30 et 21 jours avant le départ: 25% du montant du voyage

- entre 20 et 08 jours avant le départ: 50% du montant du voyage

- entre 07 et 02 jours avant le départ: 75% du montant du voyage

- moins de 02 jours avant le départ: 100% du montant du voyage

Les frais d'annulation peuvent être couverts par les assurances proposées en fin de programme

Aucun remboursement n'interviendra si le participant ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés sur sa convocation. En cas d'interruption de séjour les prestations non utilisées ne donnent droit à aucun remboursement compensatoire.

## 9° FRAIS D'ANNULATION VOYAGES EN AVION

En cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date d'annulation par rapport à la date de départ + 250 € par personne pour frais de dossier (non remboursable par l'assurance)

+ 30 jours avant le départ: 250 € par personne (frais de dossier)

- entre 30 et 21 jours avant le départ: 25% du montant du voyage

- entre 20 et 08 jours avant le départ: 50% du montant du voyage

- entre 07 et 02 jours avant le départ: 75% du montant du voyage

- moins de 02 jours avant le départ: 100% du montant du voyage

Les frais d'annulation peuvent être couverts par les assurances proposées en fin de programme. La taxe YQ est non remboursable.

Aucun remboursement n'interviendra si le participant ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés sur sa convocation, de même s'il ne peut présenter les documents de police ou santé exigés pour son voyage (passeport, carte d'identité, visa ...) cela sera considéré comme un « no-show ». En cas d'interruption de séjour les prestations non utilisées ne donnent droit à aucun remboursement compensatoire.

## 10° BAGAGES

Ils sont transportés gratuitement dans les soutes des autocars aux risques et périls du voyageurs. Nous ne sommes pas responsables des vols, dommages ou pertes des bagages, objets ou vêtements durant le voyage.

## 11° CLASSIFICATION

Nous retranscrivons dans nos programmes la classification des hôtels par étoiles ou par catégories effectuée par les ministères de tourisme locaux selon des normes qui sont différentes des normes françaises. Les critères gardent toute leur signification mais aucun parallèle ne doit être fait d'un pays à l'autre.

## 12° CHAMBRES INDIVIDUELLES (single)

Toujours moins bien situées et plus petites que les chambres doubles bien que plus chères. Leur nombre est limité.

## 13° CHAMBRES A PARTAGER (twin)

Dans le cas où la composition du groupe sera telle qu'un voyageur s'étant inscrit seul, se trouvait seul dans une chambre dite « à partager », il devra obligatoirement s'acquitter le supplément pour une chambre individuelle qui lui sera remboursé au retour du voyage, si en dernier lieu, il a pu avoir un compagnon de chambre.

## 14° CHAMBRES TRIPLES

En réalité des chambres doubles dans lesquelles on ajoute un ou deux lits (d'appoint le plus souvent)

## 15° CESSION

Le(s) cédant(s) doit impérativement informer l'agent de voyages vendeur de la cession du contrat par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début du voyage (15 jours pour une croisière), en indiquant précisément le(s) nom(s) et adresse du/des cessionnaire(s) et des participant(s) au voyage et en justifiant que ceux-ci remplissent les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour (mode d'hébergement et de pension identiques).

Cette cession entraîne conformément à l'article 18 de la loi du 13 juillet 92 les frais suivants à acquitter par le cédant:

- jusqu'à 30 jours avant le départ: 50 € par personne

- de 29 jours à 15 jours avant le départ: 75 € par personne

- de 14 jours à 07 jours avant le départ: 100 € par personne.

Dans certains cas (sur justificatifs) les frais de cession pourront être plus élevés.

## 16° MODIFICATIONS PAR LE CLIENT AVANT LE DEPART

Toute modification de dossier avant le départ entraînera 30 € de frais par personne en aucun cas remboursables.

Tout report de date, entraînera la facturation de frais d'annulation comme prévu au paragraphe Frais d'annulation.

## 17° REDUCTIONS (selon voyage et en accord avec le vendeur)

-10% pour les enfants de moins de 10 ans partageant la chambre avec 2 adultes réduction pour troisième personne logeant en chambre double pour plus de précision demande auprès de votre agent de voyages.

## 18° QUALITE DU VOYAGE

Les VOYAGES DETHOMAS, attirent l'attention de leur aimable clientèle sur le fait qu'ils, ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des objets oubliés ou volés dans le car et autres lieux et qu'ils ne se chargent pas de leur recherche et de leur rapatriement.

## 19° INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Nous rappelons à notre clientèle que l'assurance garantie MAB (Maladie Annulation Bagages) n'est pas obligatoire mais CONSEILLEE. Sans règlement de la part du client à cette assurance au moment de l'inscription, nous considérerons la réponse à la souscription comme refusée.

Pour tout voyage à l'étranger, nous conseillons à notre clientèle de se munir avant le départ en voyage de la carte européenne d'assurance maladie.

## LES CONDITIONS GENERALES

Les conditions générales de vente régissant les rapports entre les établissements habilités tourisme par arrêté préfectoral et leur clientèle ont été fixées par le décret : 2007-669 du 2 mai 2007 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours. Elles doivent figurer au verso du bulletin d'inscription remis par l'agent de voyage.